



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Accompagnement



pour les commerçants impactés par les violences urbaines

ÉTÉ 2023

Quel accompagnement solliciter ?

- 1 Je souhaite être conseillé pour mon entreprise
- 2 Je souhaite déposer plainte
- 3 Je souhaite demander une activité partielle
- 4 Je souhaite un accompagnement avec mon assurance
- 5 J'ai besoin d'adapter mes échéances
- 6 J'ai besoin d'un accompagnement psychologique

1 Je souhaite être conseillé pour mon entreprise

Le conseiller départemental aux entreprises en difficulté est votre interlocuteur unique auprès des services de l'État afin de mobiliser l'ensemble des dispositifs financiers. Il propose des solutions adaptées à chaque situation, par exemple :

-  Report des charges fiscales et des cotisations sociales (en lien avec l'URSSAF)
-  Possibilité de moduler à la baisse le taux d'impôt sur le revenu

Cellule d'appui aux entreprises en difficulté :

✉ codefi.ccsf44@dgfip.finances.gouv.fr

☎ 02 40 20 75 59 / 02 40 20 76 43



2 Je souhaite déposer plainte

Pour être indemnisé la première étape est d'effectuer **un dépôt de plainte**. Celle-ci doit se faire **le plus rapidement possible**



Saisir une pré-plainte en ligne

<https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>



Se rendre dans le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie le/la plus proche

3 Je souhaite demander une activité partielle



En cas de sinistre il est possible de recourir à l'activité partielle pour faire face à une baisse d'activité dans l'entreprise



Simuler en ligne les aides d'État auxquelles je suis éligible



Adresser sa demande dématérialisée sous les 30 jours

Direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités

✉ ddets-activite-partielle@loire-atlantique.gouv.fr

☎ 02 40 17 07 10



4 Je souhaite un accompagnement avec mon assurance



Je dois déclarer mon sinistre auprès de mon assurance
le plus rapidement possible



Les chambres consulaires s'engagent à vos côtés et vous accompagnent dans vos démarches auprès de vos assurances

Chambre des métiers et de l'artisanat : ☎ **02 51 13 83 00**

Chambre de commerce et d'industrie : ☎ **02 40 44 60 00**



5 J'ai besoin d'adapter mes échéances



J'ai besoin d'aide avec un crédit en cours

La Banque de France peut m'accompagner dans la médiation de mon crédit

 <https://mediateur-credit.banque-france.fr>

 mediation.credit.44@banque-france.fr



J'ai besoin d'adapter mes échéances sociales

L'URSSAF peut m'accompagner en cas de difficultés à assurer le paiement de mes cotisations salariales et patronales

 <https://www.urssaf.fr>

 3957

6 J'ai besoin d'un accompagnement psychologique



Pour les dirigeants d'entreprise

APESA peut m'apporter une aide

🌐 <https://www.apesa-france.com/nous-contacter/>

Pour les salariés

Qui souhaitent également un appui psychologique



🌐 <https://www.sstrn.fr/centres>

☎ 02 40 44 26 92



🌐 <https://www.gist44.fr/>

☎ 02 40 22 52 42